



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

23. Tous sujets relatifs – Garage municipal.
24. Tous sujets relatifs – Politique de location de salle.
25. Tous sujets relatifs – Autorisation de passage sur le lot 5 668 369.
26. Tous sujets relatifs – Personnel.
27. Tous sujets relatifs – Autorisation de vente de terrain.

AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSION ANTÉRIEURE REPORTÉS

28. Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale-greffière-trésorière.

VOIRIE MUNICIPALE

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME

LOISIRS

29. Tous sujets relatifs – Horaire patin libre pour la semaine de relâche.
30. Tous sujets relatifs – Activité de Pâques.
31. Tous sujets relatifs – Permis de Réunion et demande de subvention/Fête nationale 2023.
32. Tous sujets relatifs – Fête nationale.
33. Tous sujets relatifs – Cinéma en plein air.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2023-02-027

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2023

Document soumis: Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 10 janvier 2023 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 10 janvier 2023 est **ADOPTÉ** comme rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

RAPPORT ANNUEL DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.

Les membres du conseil municipal, maire et conseiller, prennent connaissance du rapport annuel du règlement de gestion contractuelle, et ce, tel que le prévoit la Loi.

2023-02-028

RAPPORT VERBAL JANVIER 2023 - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSOSRIERE

Fait au conseil : Rapport verbal du 7 février 2023 fait à tous les membres du conseil par la directrice générale/greffière-trésorière pour janvier 2023;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir reçu le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière en date 7 février 2023 concernant le mois de janvier 2023 sur les finances de la municipalité et les autorisations de dépenses.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Reporté à une session ultérieure.

2023-02-029

RÉSOLUTION DU CONSEIL – PAERRL POUR L'ANNÉE CIVILE 2022 / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'électrification des transports a versé une compensation de 37 776 \$ à la municipalité pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité ce qui suit:

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2023-02-030

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER / DÉCEMBRE 2022 ET EN FÉVRIER 2023 ET AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2023

Document soumis : Liste des comptes de décembre 2022 et en février 2023, et des autres comptes payés affectant l'année 2023;

**SUR PROPOSITION de Benoit Isaia
DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine les salaires qui ont été payés en janvier 2023.

QUE ce conseil approuve également les comptes à payer de décembre 2022 et pour février 2023 et tous les autres comptes payés affectant l'année 2023, et autorise le paiement des comptes dus.

2023-02-031

DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS, SERVICES

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les achats suivants :

1. Club de l'âge d'Or, contribution au montant de 5000.-\$;
2. Bibliothèque; achat de livres annuels; 5 000.-\$;
3. COMAQ : Formation le règlement d'emprunt ; 610.-\$ plus tx ;
4. Subvention Soccer Saint-Alphonse; 4000.-\$;
5. Subvention Baseball Mineur : 3000.-\$;
6. Raymond Chabot Grant Thornton : Offre de service – Rapport de mission; 3 000.-\$ plus tx ;
7. Journée relève municipale : 500.-\$;
8. Soirée du maire : 25 000.-\$;
9. Contribution pour gala Agristars de la fédération de l'UPA de la Montérégie; 100.-\$;
10. Achat de 2 billets pour le gala Agristars; 170.-\$ plus tx ;

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ EN 2023

Reporté à une session ultérieure.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE SUR L'ÉTAT DU FONDS DE ROULEMENT – RÉGLEMENT NO.367-2016

La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal concernant l'état du Règlement d'emprunt no. 367-2016 concernant la création du fonds de roulement de la municipalité au montant autorisé par le MAMH de 1 188 400 \$. Aucune somme a été imputée à ce dernier lors de l'année 2022; donc, le solde de fermeture à la fin de l'année 2022 s'élève toujours à 1 188 400 \$.

ENTENTE INCENDIE BROMONT, BRIGHAM, ST-ALPHONSE-DE-GRANBY

Reporté à une session ultérieure.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

2023-02-032
ou annotation

DÉCISION DU CONSEIL / APPUI POUR L'ACCORDERIE GRANBY ET RÉGION

ATTENDU QUE Accorderie Granby et région souhaite présenter une demande dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de Développement des communautés de la MRC de la Haute-Yamaska pour son projet « *d'études et planification pour son projet d'économie circulaire d'atelier Brico-Écolo* ».

ATTENDU QUE le formulaire de présentation soumis doit être déposé à la MRC de La Haute-Yamaska pour les fins d'analyse du projet;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte d'appuyer Accorderie Granby et région pour ce projet.

2023-02-033

DÉCISION DU CONSEIL / APPUI POUR L'OBV YAMASKA

ATTENDU QUE l'OBV Yamaska souhaite présenter une demande dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de Développement des communautés de la MRC de la Haute-Yamaska pour son projet de « *Animations Carbone Sol'ERE dans les écoles primaires* ».

ATTENDU QUE le formulaire de présentation soumis doit être déposé à la MRC de La Haute-Yamaska pour les fins d'analyse du projet;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte d'appuyer l'OBV Yamaska pour ce projet.

2023-02-034

DÉCISION DU CONSEIL / APPUI AU PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX CIRCUITS DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ENTRE LES MRC BROMEMISSISQUOI ET DE LA HAUTE-YAMASKA – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2009-220 déclarant compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska relativement à l'organisation et l'exploitation du transport collectif de personnes en milieu rural la MRC de La Haute-Yamaska en matière de transport collectif de personne en milieu rural, en vigueur depuis le 21 octobre 2009;

ATTENDU QUE les déplacements réguliers de personnes entre les territoires de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska et la volonté du milieu pour la mise en place de nouveaux circuits interrégionaux entre les deux MRC afin de répondre aux besoins de la population;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska, en partenariat avec la MRC Brome-Missisquoi, souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE, selon les critères du programme, des résolutions d'appui sont requises de la part de chacune des municipalités locales situées sur le territoire de La Haute-Yamaska;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

1. Appuie le projet d'étude de faisabilité pour la mise en place de nouveaux circuits de transport collectif de personnes entre les MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska;
2. Autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
3. Nomme la MRC de La Haute-Yamaska comme organisme responsable du projet



2023-02-035

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DEMANDE DE PRIX SUR INVITATION/ ENTRETIEN ANNUELLE DES
TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des pelouses se terminera à la fin de l'année 2022 et que la municipalité se doit de retourner en soumission pour obtenir de nouveaux prix;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité demande des prix à deux entreprises pour l'entretien de ses terrains pour 1 an qui comprend le nettoyage des terrains, la tonte de gazon et le ramassage des feuilles à la Mairie et ce, selon le document soumis et pour les terrains indiqués.

QUE l'entretien devra se faire toutes les semaines du 1^{er} mai au 30 octobre approximativement.

QU'une entente devra être faite avec le Service des Loisirs de la municipalité pour établir les journées de tonte en fonction des événements spéciaux.

QUE les soumissions devront être reçues à la Mairie au plus tard le 7 mars 2023 à 11:00 heures.

QUE la municipalité se réserve le droit de retenir une ou aucune des soumissions reçues.

2023-02-036

**DÉCISION DU CONSEIL –NOUVELLE PROPOSITION DE L'ENTENTE DE
SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA
CROIX-ROUGE / DIVISION DU QUÉBEC & AUTORISATION DE
SIGNATURES**

ATTENDU QUE l'Entente actuelle avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – Division du Québec a présenté à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby une prolongation de la durée de l'entente de trois à quatre ans ;

ATTENDU QUE dans cette nouvelle entente il est prévu un ajustement aux modalités financières;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby est prête à accepter l'augmentation qui sera de 0.18\$ par habitant;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accepte le changement à la description du service inscription et renseignements à l'Annexe B;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la nouvelle prolongation d'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge/Division du Québec jusqu'en mai 2024, les nouveaux tarifs par habitant et le changement à la description du service inscription et renseignements à l'Annexe B.

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale/greffière-trésorière ou en leur absence (s) le maire-suppléant et/ou l'adjointe de la directrice générale/greffière-trésorière.

QUE cette résolution soit transmise aux autorités de la société canadienne de la Croix-Rouge.

2023-02-037

**DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-
DE-GRANBY / REMBOURSEMENT FINAL – VOLET REDRESSEMENT ET
ACCÉLÉRATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1er mai 2022 au 30 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de Saint-Alphonse-de-Granby autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

2023-02-038

DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY / REMBOURSEMENT FINAL – PRABAM

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de Saint-Alphonse-de-Granby entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

QUE ce conseil autorise madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, ou, en cas d'absence, son adjointe, à signer, s'il y a lieu, tout document pour donner effet à la présente.

2023-02-039

DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY / MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

2023-02-040

DÉCISION DU CONSEIL – ENTENTE AVEC LES CAMPS AES, DIVISION DE GVL INC.

Document soumis : Protocole d'entente 2023 entre la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et Les camps AES, une division de GVL inc.

ATTENDU QUE les camps AES, une division de GVL inc., a soumis à la Municipalité une offre concernant la gestion des camps de jour pour la saison estivale 2023;

ATTENDU QUE le Protocole d'entente 2023 convient à la Municipalité;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil accepte le protocole d'entente soumis par GVL concernant la gestion des camps de jour pour la saison estivale 2023.

QUE ce conseil octroie à GVL le contrat pour la gestion des camps de jour pour la saison estivale 2023.

QUE ce conseil autorise madame Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures à signer, s'il y a lieu, tout document pour donner effet à la présente.

2023-02-041

DÉCISION DU CONSEIL – ANNULATION D'UN CONTRAT DE LOCATION

ATTENDU QUE la Municipalité a loué, par sa résolution no : 2022-04-075, adoptée le 12 avril 2022, une partie d'un bâtiment appartenant à Construction Sylvain Fortier inc. pour la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire louer une autre partie de ce même bâtiment appartenant à Construction Sylvain Fortier inc., d'une superficie de 3000 pieds carrés, et convenir avec le Locateur d'une nouvelle entente de location ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil procède à la résiliation de l'entente de location qui avait été conclue avec Construction Sylvain Fortier Inc. le 12 juillet 2022;

QUE la présente résolution soit transmise à Construction Sylvain Fortier Inc.

2023-02-042

DÉCISION DU CONSEIL – LOCATION D'UNE PARTIE D'UN BÂTIMENT QUI SERA UTILISÉE COMME GARAGE MUNICIPAL, DU 1^{ER} FÉVRIER 2023 AU 30 JUIN 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 2023-02-041, le 7 février 2023, par laquelle elle a résilié l'entente de location intervenue le 12 juillet 2022 avec Construction Sylvain Fortier Inc. ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire louer une autre partie du bâtiment appartenant à Construction Sylvain Fortier inc., d'une superficie de 3000 pieds carrés, qu'elle utilisera à des fins de garage municipal ;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les modalités de location de la partie du bâtiment appartenant à Construction Sylvain Fortier inc., d'une superficie de 3000 pieds carrés;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la location de la partie du bâtiment appartenant à Construction Sylvain Fortier inc., située au 74, rue Authier, d'une superficie de 3000 pieds carrés, qui sera utilisée comme garage municipal, pour la période allant du 1^{er} février 2023 au 30 juin 2024, pour un loyer mensuel au montant de 2 145.00\$ plus taxes, pour un total de 25 740.00-\$, plus taxes.

2023-02-043

DÉCISION DU CONSEIL – POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE POUR LES RÉSIDENTS DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

Document soumis : Politique de location de salle pour les résidents de Saint-Alphonse-de-Granby ;

ATTENDU QUE la Municipalité juge nécessaire de se doter d'une Politique de location de salle applicable aux résidents de Saint-Alphonse-de-Granby ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve la Politique de location de salle pour les résidents de Saint-Alphonse-de-Granby, laquelle prend effet immédiatement.



2023-02-044

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION DE PASSAGE

ATTENDU QUE gestion DMO inc. est propriétaire du lot 2 592 871 et qu'il désire effectuer des analyses sur ce lot ;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 5 668 369 qui est adjacent au lot 2 592 871 ;

ATTENDU QUE le lot de gestion DMO inc. est enclavé, compte tenu de la présence d'un milieu humide à l'autre extrémité, et qu'il doit pouvoir circuler sur le lot 5 668 369 appartenant à la Municipalité pour réaliser des analyses sur son lot 2 592 871;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise gestion DMO inc. à circuler sur le lot 5 668 369 pour la période requise afin de réaliser des analyses sur son lot 2 592 871.

2023-02-045

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / PRÉPOSÉ
AU PARC**

Soumis au conseil : Rapport de Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise l'engagement de personnel de préposé au parc selon le rapport soumis par Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures ; et ce, pour la saison estivale 2023.

2023-02-046

**DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION À CONSTRUCTION DAIGLE
POUR LA VENTE D'UN TERRAIN**

ATTENDU QUE la Municipalité a vendu à Construction Daigle un terrain portant le numéro de lot 5 668 332, le 30 avril 2021 ;

ATTENDU QUE la promesse d'achat/vente de cet immeuble, dont les ententes ont été confirmées dans l'acte de vente, contenait une clause selon laquelle l'acquéreur ne pouvait céder ses droits à un tiers sans l'autorisation préalable de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Construction Daigle souhaite vendre le terrain portant le numéro de lot 5 668 332 à Monsieur Simon Couture et Madame Mélissa Beaulieu ;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte d'autoriser la vente du terrain de Construction Daigle à Monsieur Simon Couture et Madame Mélissa Beaulieu , aux conditions prévues à la présente résolution ;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise Construction Daigle à vendre le terrain portant le numéro de lot 5 668 332 à Monsieur Simon Couture et Madame Mélissa Beaulieu conditionnellement à ce que Monsieur Simon Couture et Madame Mélissa Beaulieu s'engagent, dans l'acte de vente, à construire un bâtiment résidentiel sur le lot numéro 5 668 332 dans un délai de six mois suivant la signature de l'acte de vente, et que les fondations du bâtiment soient réalisées avant le 15 mai 2023 ;

QUE la vente du terrain portant le numéro de lot 5 668 332 ne pourra se faire avant que la fondation soit érigée.

QUE la présente résolution soit transmise à Construction Daigle et à Monsieur Simon Couture et Madame Mélissa Beaulieu .



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis en janvier 2023.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/ greffière-trésorière fait rapport au conseil des différents documents reçus.

2023-02-047

DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / HORAIRE DU PATIN LIBRE – SEMAINE DE RELÂCHE 2023

Document soumis : Rapport de Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine et accepte le rapport de Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures concernant l'horaire du patin libre durant la Semaine de relâche 2023 pour l'Aréna.

2023-02-048

DEMANDE DU CONSEIL POUR LES ACTIVITÉS DE PÂQUES

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, ce conseil accepte les dépenses de 2 500\$ pour l'activité de Pâques et Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures est mandatée comme responsable de cette activité et qu'elle est la personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

2023-02-049

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE 2023 / DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION & AUTORISATION DE SIGNATURE

Soumis au conseil : Rapport de Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil demande une subvention d'aide financière pour la tenue de la Fête Nationale 2023 et que madame Amélie Boudreau-Bédard est chargée de transmettre ladite demande à l'organisme concernée.

QU'également, par la présente, ce conseil demande un Permis de Réunion, pour la Fête Nationale et autorise le paiement de la somme nécessaire.

QUE ce conseil autorise, si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire-suppléant madame Suzanne Choinière à signer tout document donnant effet à la présente.

2023-02-050

DEMANDE DU CONSEIL POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE 2023

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, ce conseil accepte les dépenses de 22 000\$ pour l'organisation de la Fête Nationale et Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures est mandatée comme responsable de cette activité et qu'elle est la personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

2023-02-051
ou annotation

AUTORISATION DU CONSEIL / CINÉMA PLEIN-AIR 2023

Document soumis : Demande de Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la dépense de 3500.-\$, pour la tenue de cette activité prévue au budget municipal 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h39 jusqu'à 19h55.

2023-02-052

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h55.

Annie Lessard, d.g. / greff.-très.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

